Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_132-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-132 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : Eliane MASSON

Convocation en date du 16 juin 2026

GOUVERNANCE – Election des conseillers au sein des Syndicats mixtes - Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne - Modification de la délibération n° 2026-C-100 / 5.3 Désignation des représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L 5211-7 et L 5711-1,
VU l'arrêté préfectoral n° 2018-23775 du 18 octobre 2018 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) à compter du 1er janvier 2019,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décemvre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
VU la délibération n° 2026-C-100 du 30 avril 2026 portant élection des délégués au sein du Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne,

CONSIDERANT que la délibération n° 2026-C-100 relative à l'élection des conseillers au sein du du Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne comporte une erreur liée à l'inversion du titulaire et du suppléant pour la commune de Le Vivier Sur Mer,
CONSIDERANT dans ce cadre qu'il convient de procéder à de nouvelles élections,
CONSIDERANT l'article L.5711-1 du CGCT, stipulant que « (...) Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte (...) »,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_132-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret aux nominations des délégués au sein du Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne,
- **DE PROCEDER** à la désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat intercommunal des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne comme suit :

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL	
DELEGUES TITULAIRES	**DELEGUES SUPPLEANTS**
1- VETTIER Arnaud	1- DUPUY Armelle
2- LE GRAND Frédéric	2- LAMBERT Richard
3- LAURENT Régine	3- HARDY Benoit
4- FIZELIER Sylvie	4- DEDALANDE Eric
5- GREGOIRE Charlotte	5- GAZENGEL Jean-Marie
6- GUILLOUX David	6- DUGUEPEROUX Sylvie
7- LEBRET Gilles	7- COUAPEL Jean-Pierre
8- TEZE Malo	8- IAFRATE Thierry
9- DEMANGE Jean-Luc	9- TRECAN Régine
10- FAUVEL Christine	10- LOIZEAU Cyrille
11- FAMBON Christophe	11- PIAT Félix
12- MOUCHEL Françoise	12- LOUET Louis
13- ROUXEL Jean-Pierre	13- FESTOC Jean-Pierre
14- RENARD Pierrick	14- LEPORT Louis
15- GEFFLOT-LEGLEU Stéphanie	15- LEJANVRE Janine

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol COMMUNAUTE DE COMMUNES Baie du Mont St-Michel